

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° DNCMP/14.../T/2023-2024
POUR LES TRAVAUX DE :

- CONSTRUCTION DE SIX SALLES DE CLASSE, D'UN BLOC ADMINISTRATIF ET D'UN BLOC LATRINE DE L'ECOFO RUYAGA II (Lot 1) ;
- CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE AU LYCEE COMMUNAL GIHOGAZI (Lot 2) ;

Date de publication : 10/07/2023

Date d'ouverture des offres: 31/07/2023

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de GIHOGAZI invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de :

- CONSTRUCTION DE SIX SALLES DE CLASSE, D'UN BLOC ADMINISTRATIF ET D'UN BLOC LATRINE DE L'ECOFO RUYAGA II (Lot 1) ;
- CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE AU LYCEE COMMUNAL GIHOGAZI (Lot 2) ;

Le marché est de deux (2) lots.

2. La Commune vient d'obtenir du Fonds National d'Investissement « FONIC » : un financement mis à sa disposition par l'Etat Burundais sur l'exercice 2022-2023 pour l'exécution des projets de développement socio-économique et communautaires. La Commune de GIHOGAZI à l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés de :

- CONSTRUCTION DE SIX SALLES DE CLASSE, D'UN BLOC ADMINISTRATIF ET D'UN BLOC LATRINE DE L'ECOFO RUYAGA II (Lot 1) ;
- CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE AU LYCEE COMMUNAL GIHOGAZI (Lot 2) ;

Signalés précédemment.

Spécification du marché

1. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
2. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en **deux (2) lots**.
3. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **Trois (3) mois calendrier**

Conditions de participations

4. La participation au marché est ouverte Nationale, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
5. Le soumissionnaire peut soumissionner pour un ou plusieurs lots mais ne pourra gagner que pour un lot seulement.

6. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau n°6 Secrétariat de la Commune GIHOGAZI
Tél : 69 117609/7201206 : Administrateur Communal,
Tél : 68023506/71404565 : CEDS GIHOGAZI,
Tél : 69216354/79139713 : CSTC GIHOGAZI (Ir Communal)

moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte Général du trésor N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 50 000fbu au compte 09 ouvert à la POSTE GIHOGAZI au nom de la commune de GIHOGAZI.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

7. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

Monsieur/Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 12.

Visite du site

8. Une visite guidée des sites sera organisée le 20/07/2023 à partir de 10heures. Le lieu de rencontre sera le chef-lieu de la Commune GIHOGAZI.

Présentation de l'offre

9. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de quatre million de francs burundais (4.000.000frbu) **pour lot n°1** et de trois million de francs burundais (3.000.000frbu) **pour lot n°2.**

10. Les offres doivent être soumises à : La **Commune de GIHOGAZI**
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres

11. Les offres sont valables pendant une période de **90 jours** calendaires à compter de la date limite de remise des offres

Date limite de dépôt des offres

12. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 31/7/2023 à 10 heures**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un observateur du FONIC, dans la salle des réunions de la commune GIHOGAZI en date du 31/07/2023 à 10 heures30 minutes précises. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP, peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

Critères de qualification des soumissionnaires

13. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

14. Au niveau administratif :

1. Habilitation des signataires de l'offre à engager le soumissionnaire
2. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
3. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
4. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée précisant le montant de soixante million de francs burundais (60.000.000 frbu) **pour lot n°1** et de cinquante million de francs burundais (50.000.000frbu) **pour lot n°2** attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché;
5. Statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
6. Une Attestation de non redevabilité délivrée par les services de l'OBR;
7. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale;
8. Le Registre de commerce (copie);
9. Une Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
10. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
11. Une Adresse fixe et connue du soumissionnaire.
12. Un acte d'engagement établi, suivant le modèle en annexe ;
13. En cas de groupement d'entreprises, présentez les documents suivants :
 - i. Une convention de groupement notariée entre tous les membres du groupement ;
 - ii. Une procuration signée par les personnes habilitées des membres du groupement autorisant le mandataire à les représenter auprès de l'Autorité Contractante ;

15. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) .Le plan de charge des marchés en cours ;

16. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité de soixante million de francs burundais (60.000.000 frbu) **pour lot n°1** et de cinquante million de francs burundais (50.000.000frbu) **pour lot n°2**. et un chiffre d'affaire annuel moyen d'au moins 200 000 000 Fbu pendant les 3 dernières années (2020,2021,2022).

Fait à GIHOGAZI, le...../...../2023
Administrateur Communal et
Personne Responsable des Marchés Publics
NDIKIMINWE Frédéric

